AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C2184
FR0000034894-OP005-R03

27 novembre 2026

Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait visant les actions de la société

GAUMONT

(Euronext Paris)

1. Le 26 novembre 2026, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait visant les actions de la société GAUMONT (« la **Société** »), »), déposée en application de l'article 236-1 du règlement général, le 13 avril 2026, par Portzamparc, telle que modifiée le 15 juillet 2026 (cf. D&I 226C1046 du 15 juillet 2026)[1], agissant pour le compte de la société Ciné Par[2] (« l'**Initiateur** »), agissant de concert avec Madame Sidonie Dumas, Monsieur Nicolas Seydoux, Monsieur Michel Seydoux et Madame Pénélope Seydoux (le « **Groupe Familial Seydoux** ») (ensemble le « **Concert** ») (cf. D&I 226C0511 du 13 avril 2026). Il est rappelé que ce projet d'offre publique de retrait fait suite à la décision de l'Autorité des marchés financiers du 10 octobre 2025[3].

2. La note d'information de la société Ciné Par (visa n°26-417 en date du 26 novembre 2026) et la note en réponse de la société GAUMONT (visa n°26-418 en date du 26 novembre 2026) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers et diffusées le 26 novembre 2026 (cf. notamment communiqués de l'Initiateur et de la Société diffusés le 26 novembre 2026).

3. En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **30 novembre au 11 décembre 2026 inclus**.

   Portzamparc se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'Initiateur, des actions GAUMONT apportées à l'offre.

4. Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

_____

[1] Il est rappelé que le prix d'offre fixé initialement à 90 euros par action a été **rehaussé** à 100 euros par action (cf. D&I 226C1046 du 15 juillet 2026).
[2] Société par actions simplifiée contrôlée par Madame Sidonie Dumas qui détient 55,46% du capital. L'Initiateur est par ailleurs détenu par Madame Pénélope Seydoux à hauteur de 20% et par Monsieur Nicolas Seydoux à hauteur de 0,04%.
3 Cf. D&I 225C1744 publiée le 14 octobre 2025.